



DECLARATION CNSIS DU 20 DECEMBRE 2023

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues,

Comme vous avez pu le voir dans la presse, la CGT a déposé plainte pour mise en danger de la vie d'autrui en rapport avec la toxicité des fumées, parce que nous considérons que toutes les mesures qui pouvaient être prises ne l'ont pas été, mais vous comprendrez bien que nous réservons notre exposé détaillé à la justice lorsqu'elle nous auditionnera.

Néanmoins, si des employeurs voulaient soudainement réaliser des aménagements de locaux, d'engins, acheter de nouveaux EPI, mettre en place de la prévention primaire, nous n'y verrions aucun inconvénient.

La période de fin d'année est le moment de faire le bilan de l'année écoulée et de débattre des orientations budgétaires pour l'année à venir.

Ce que l'on constate, c'est que visiblement les recettes ne seront pas, dans la plupart du temps, à la hauteur des besoins.

Et si le mécanisme de rétrocession d'une partie de la TICPE bénéficiera bien aux services d'incendie et de secours, sauf scoop de dernière minute, il n'y aura pas d'élargissement ou de révision de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance.

Le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration sur le sujet a eu le mérite de faire un état des lieux, mais les solutions se font attendre.

Oui pour faire face aux missions de service public, demain la Sécurité Civile coûtera plus chère, et il faut remettre à plat le modèle de financement pour en avoir durablement les capacités.

Notre courrier aux présidents et présidentes des conseils départementaux, pour la hausse de leurs contributions, se voulait un simple rappel des défis qui s'imposent à l'organisation de la Sécurité Civile.

Les incantations de certains, les "y'a qu'à faut qu'on" de quelques autres, les souhaits de tous n'ont pas permis depuis des dizaines d'années, de résoudre véritablement la question de disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires, malgré de nombreuses lois et une importante mobilisation financière.

Ainsi dans un rapport du Sénat en 1991, on pouvait lire

"Le secrétaire d'État a indiqué que le Gouvernement prépare actuellement un projet de loi visant à régler les problèmes posés par la formation et la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires. Il a insisté sur la nécessité d 'éviter en ce domaine des mesures





autoritaires qui risqueraient d'avoir un effet négatif sur le recrutement à venir des sapeurspompiers volontaires."

A peu de choses près, on pourrait l'écrire aujourd'hui alors qu'au pied du sapin la Sécurité Civile attend le rapport de l'Inspection Générale de l'Administration sur l'évolution du cadre d'exercice de l'activité de sapeur-pompier volontaire.

Un peu comme au moment de certaines affaires passionnelles, le sujet du rapport pourrait déchaîner les passions lors des repas de famille, mais réussirons-nous collectivement à imaginer la Sécurité Civile de demain et le financement qui va avec ?

Monsieur le président, mesdames et messieurs les élu(e)s, cher(e)s collègues, merci de votre attention.

Collectif CGT des SDIS Case 547 263 rue de Paris 93515 Montreuil Cedex Site: www.cGTdesSDIS.com Mail: Bureau.national@CGTdesSDIS.com